

## RAPPORT DU RÉFÉRENDAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2021

Depuis notre dernière assemblée générale, la commission des preuves a admis 24 Mémoires concernant une cinquantaine de membres. Je tiens à remercier mes collègues MM. Michel Vanwelkenhuyzen et Alain van Dievoet pour tout le temps qu'ils ont consacré à l'examen minutieux de ces demandes.

Pour les périodes les plus anciennes que nous traitons, il arrive que nous n'arrivions pas à déterminer le lignage autorisant l'aïeul à siéger comme échevin. C'est le cas pour Henri Swaeff, échevin en 1333, avec lequel M. Maurice Krings a prouvé sa filiation. L'article 5 de nos statuts dispose notamment que peuvent faire partie de notre Association les membres effectifs qui justifient, par des preuves valables, qu'ils descendent en ligne masculine ou féminine d'une personne ayant fait l'objet d'une admission dans un des sept lignages de Bruxelles *ou ayant exercé une fonction lignagère*. Il apparaît donc que la demande de M. Krings est justifiée. Une nouvelle catégorie de filiations remontant à un lignage dont le lignage n'est pas identifiable a dès lors été créée.

D'autre part, outre les filiations 41 et 42 qui ont dû être supprimées compte tenu de nouvelles découvertes, des anomalies ont été constatées dans deux autres filiations. Selon certaines sources, Jan Meerte (degré III de la filiation 65) ne serait pas le fils de Catherine van den Hane dit Vilain mais de Catelijne van Molenbeke et Katharina van den Rieuwe (degré III de la filiation 159) ne serait pas la fille de Kathelijne Pipenpoy mais de Margareta vander Hae(g)docht. La controverse n'est pas encore tranchée. En attendant, il a été décidé que ces deux filiations ne pourraient plus être utilisées, le droit des membres ayant prouvé par une de ces filiations leur appartenance à notre Association n'était bien entendu pas mis en cause. Mais ceci démontre que, comme toute science, la généalogie – science auxiliaire de l'histoire – évolue en fonction des recherches et des découvertes.

Voici la liste des nouvelles admissions (\* = nouveaux membres)

1° M. Benoît WALCKIERS et ses fils Nicolas, Tanguy et Julien\* sont admis dans deux lignages :

- Dans le SERHUYGHS du chef de Jean de Marselaer
- Et dans le COUDENBERGH du chef de Gilles Stoefs

2° Son épouse Mme Benoît WALCKIERS, née Colette de l'ESCAILLE\*, est admise dans deux lignages :

- Dans le SERROELOFS du chef d'Antoine, baron de T'Serclaes
- Et dans le SWEERTS du chef de Philippe-Léonard de Mesemacre

3° De Heer Hugo WELLENS\* is in drie geslachten toegelaten :

- In het STEENWEEGHS uit hoofde van Beatrix de Coninck
- In het SLEEUS uit hoofde van Seger t'Seraerts
- En in het SERHUYGHS uit hoofde van Willem Vele dictus Rongeman

4° Mlle Léana FOURDIN THOMAES, née le 15 septembre 2020\*, est admise dans trois lignages :

- Dans le COUDENBERGH du chef d'André Minet et de Jan Spyskens
- Dans le SLEEUS du chef de Jan van Linkebeke
- Et dans le SERROELOFS du chef de Jan Tuninc

La petite-fille de notre secrétaire Frédéric Thomaes devient ainsi le plus jeune membre de notre association.

5° M. Paul WALCKIERS\* et ses enfants Quentin, Geoffroy, Bertrand et Aubry sont admis dans trois lignages :

- Dans le SWEERTS du chef de Joannes Clutinc
- Dans le ROODENBEKE du chef de Jan Clutinc
- Et dans le SERROELOFS du chef de Reinier Clutinc

6° M. Bruno LEMAIRE\* et ses enfants Reynald, Florence, Émilie, Aude, Candice et Sébastien sont admis dans quatre lignages :

- Dans le SERHUYGHS du chef de Wouter Pipenpoy et de Jean Aerts
- Dans le SERROELOFS du chef de Jan Mennens
- Dans le ROODENBEKE du chef de Gielis Mennens
- Et dans le SLEEUS du chef de Franco uter Crommercammen

7° De Heer Charly HAELTERMAN en zijn twee zonen Steven en Pieter-Ivo\* zijn in vier geslachten toegelaten :

- In het SERHUYGHS uit hoofde van Wouter Pipenpoy
- In het SERROELOFS uit hoofde van Jan Mennen
- In het ROODENBEKE uit hoofde van Gielis Mennen
- In het SLEEUS uit hoofde van Franco uter Crommercammen

8° M. Éric GEÛENS et ses enfants Nuria, Carlos et Eduardo GEÛENS ALVAREZ\* sont admis dans cinq lignages :

- Dans le SERHUYGHS du chef de Guillaume Eggloy, échevin en 1276, et de Jean de Marselaer
- Dans le ROODENBEKE du chef de Nicolas Swaeffs le vieux, échevin en 1371
- Dans le SLEEUS du chef de Nicolas Swaeffs, échevin en 1411, et de Jan van Linkebeke, échevin en 1390
- Dans le SERROELOFS du chef de Jan Tuninc Sr
- Et dans le COUDENBERG du chef de Jean Spyskens

9° M. Lucien van DIEVOET\* et son fils Alexandre\* sont admis dans six lignages :

- Dans le SWEERTS du chef de Goossen van Cotthem
- Dans le SLEEUS du chef de Jan van Buyseghem dit Buys et de Franco uter CROMMERCAMMEN
- Dans le SERHUYGHS du chef de Wouter Pipenpoy et de Jean Pipenpoy
- Dans le SERROELOFS du chef de Jan Mennen
- Dans ROODENBEKE du chef de Gielis Mennen et de Ghysbrecht Pipenpoy

10° M. Yves BABUT du MARÈS et ses enfants Marie-Aurélië, Grégory, Émeric et Thibauld, déjà membres des lignages Coudenbergh, Serroelofs, Roodenbeke, Sleenus et Serhuyghs, sont admis dans un sixième lignage, le STEENWEEGHS, du chef de Beatrijs Conincx, épouse d'Hendrik t'Seraerts,

et à nouveau dans deux lignages :

- Dans le ROODENBEKE du chef de Jan Clutinc
- Et dans le SERHUYGHS du chef de Franco Clutinc

11° M. Maurice KRINGS, déjà membre de six lignages (hormis le STEENWEEGHS) est admis dans la catégorie nouvelle des filiations remontant à un lignager dont le lignage n'est pas identifiable (voir ci-dessus). Il est admis du chef de Henri Swaeff, échevin en 1333.

12° M. Werner PAPEIANS de MORCHOVEN, déjà admis dans six lignages, est admis dans celui qui lui manquait, le SERROELOFS, du chef d'Everard t'Serclaes

Et de façon complémentaire :

- Dans le SLEEUS du chef d'Everard t'Serclaes, de Jean van Brecht et de Charles van Brecht

- Dans le ROODENBEKE du chef d'Everard t'Serclaes

- Dans le SERHUYGHS du chef d'Alexandre Oudart

- Et dans le COUDENBERGH du chef de Jean van Coudenberghe dit de Frigidomonte, échevin en 1441, bourgmestre en 1442

13° Sa fille, la Baronne Gontran BONAERT de LAUBESPIN, née Marie PAPEIANS de MORCHOVEN, prouve de même sa filiation dans le septième lignage (SERROELOFS) et de manière complémentaire dans quatre lignages

14° M. (Bernard) van de WALLE de GHELCKE prouve de même sa filiation dans le septième lignage (SERROELOFS) et de manière complémentaire :

- Dans le SLEEUS du chef d'Everard t'Serclaes, de Jean van Brecht et de Charles van Brecht

- Dans le ROODENBEKE du chef d'Everard t'Serclaes

- Dans le SERHUYGHS du chef d'Alexandre Oudart

15° M. Jean-Marie van POTTELSBERGHE de la POTTERIE prouve de même sa filiation dans le septième lignage (SERROELOFS) et de manière complémentaire dans trois lignages.

16° Mme Philippe HERMANNNS, née Claire Le FEVERE de Ten HOVE, de même que ses enfants :

- M. Tanguy HERMANNNS

- La Comtesse Gonzague de LEUSSE, née Séverine HERMANNNS

- M. Geoffroy HERMANNNS

- M. Amaury HERMANNNS

- Et Mme Gabriel RAVEL d'ESTIENNE, née Marie-Charlotte HERMANNNS

prouvent de même leur filiation dans le septième lignage (SERROELOFS) et de manière complémentaire dans trois lignages.

17° M. Dominique Le FEVERE de Ten HOVE prouve de même sa filiation dans le septième lignage (SERROELOFS) et de manière complémentaire dans trois lignages.

18° M. Joseph le FEVERE de Ten HOVE prouve de même sa filiation dans le septième lignage (SERROELOFS) et de manière complémentaire dans trois lignages.

19° M. Jacques le FEVERE de Ten HOVE prouve de même sa filiation dans le lignage SERROELOFS et de manière complémentaire dans trois lignages. Il prouve en outre sa filiation dans le seul lignage qui lui manquait, le COUDENBERGH, du chef de Jean van Coudenberghe dit de Frigidomonte, échevin en 1441, bourgmestre en 1442.

20° M. Guillaume ANCION\* est admis dans les sept lignages, et ce tant par sa mère que par son père, ce qui n'est pas très courant :

- Dans le ROODENBEKE du chef de Frédéric de Marselaer, d'Arnold t'Kint et de Jacques Mosselman
- Dans le SWEERTS du chef de Guillaume van den Heetvelde et de Jean van den Brugghe
- Dans le SLEEUS du chef de Henri van der Meeren et de Franco uter Crommercammen
- Dans le SERROELOFS du chef d'Everard t'Serclaes et de Jan Mennens
- Dans le COUDENBERGH du chef de Jean de Hertoghe
- Dans le SERHUYGHS du chef de Wouter van der Noot et de Jean Pipenpoy
- Et dans le STEENWEEGHS du chef de Charles de Fourneau et de Jan Halfhuys

21° M. Philippe DELLICOUR\* est admis dans les sept lignages de Bruxelles :

- Dans le ROODENBEKE du chef d'Arnold t'Kint
- Dans le SWEERTS du chef de Jean van den Brugghe
- Dans le SLEEUS du chef de Franco uter Crommercammen
- Dans le SERROELOFS du chef de Jan Mennen
- Dans le SERHUYGHS du chef de Jean Pipenpoy
- Dans le STEENWEEGHS du chef de Jan Halfhuys
- Et dans le COUDENBERG du chef de Paulus van Volxem

22° M. Michel De RO et sa fille Valérie, déjà membres de six lignages, sont admis dans le septième, le STEENWEEGHS du chef de Beatrijs Conincx, épouse d'Hendrik t'Seraerts, échevin de Bruxelles en 1323 et 1327

23° Le baron (Serge) de RADZITSKY d'OSTROWICK, déjà admis dans les sept lignages, est admis de façon complémentaire - et via une double ascendance - dans quatre lignages :

- Dans le SERHUYGHS du chef de Wouter Pipenpoy
- Dans le SERROELOFS du chef de Jan Mennen
- Dans le ROODENBEKE du chef de Gielis Mennen et de Vranck Aelbrechts
- Et dans le SLEEUS du chef de Franco uter Crommercammen et d'Everard Boote

24° Mme Patrick d'Hose, née Brigitte Van NES, et ses enfants et petits-enfants, déjà admis dans les sept lignages, sont admis de manière complémentaire dans le COUDENBERGH du chef de Hendrik Estor, chevalier, échevin de Bruxelles en 1357, 1362, 1375 et 1380.